

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que le Régime Collectif d'Allocation des Retraites (RCAR), a déclaré le 28 janvier 2014, avoir acquis sur le marché de blocs, le 22 janvier 2014, 155 332 actions Cosumar, au cours unitaire de 1 900 dh, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5 % dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, le RCAR détient 293 234 actions Cosumar soit 6,99% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, le RCAR envisage :

- d'arrêter les achats sur la valeur à l'exception de ceux découlant des engagements au titre du projet d'Offre Publique d'Achat visant les titres de la société Cosumar ;
- de siéger au conseil d'administration de la société Cosumar.

Le RCAR déclare agir de concert avec les sociétés ci-après, l'ensemble formant le bloc de contrôle suivant :

Dénomination	% de détention directe dans le capital de Cosumar
Wilmar Sugar Holding Pte, Ltd	27,5%
Wafa Assurance	7,12%
Caisse Marocaine des Retraites	4,29%
MAMDA	3,38%
CNIA Saada Assurance	2,28%
RMA Cap dynamique	1,49%
Axa Assurance Maroc	0,94%
RCAR	6,99%
Total	54%

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières